



# Compte rendu de la réunion du 3 août 2021 à partir de 14h30 avec Monsieur Le GALL

Relative à un point d'information sur l'évolution du contexte sanitaire

La période récente, particulièrement depuis la semaine dernière, se caractérise par un accroissement des signalements de cas contact et une reprise des cas positifs (+ 3).

Il est dénombré 6 cas contact liés essentiellement à la sphère familiale. 4 agents assurent leurs fonctions en télétravail, 1 agent est en isolement ASA ne disposant pas d'internet à son domicile et le dernier cas concerne un auxiliaire. Ces agents effectueront un second test avant une possible reprise en présentiel.

A ce jour, et depuis le début de la crise sanitaire, il est dénombré **105 cas positifs**, aucune hospitalisation.

Pour votre information, un message rappelant les consignes sanitaires va être adressé aux chefs de service et aux agents en début de semaine.

Lors de cette réunion Solidaires était la seule organisation syndicale présente.

Cette réunion se base sur le texte en cours de validation par le Conseil constitutionnel.

Le docteur Bao (médecin du travail) est toujours en arrêt

Le docteur Lemonnier (médecin du travail) en congés.

Ce sont des médecins de la région parisienne qui sont contactés.

Périmètre des personnes concernées par l'obligation vaccinale : tous les agents de la trésorerie hospitalière quel que soit leur position administrative (les personnes en congés maladie sont exemptées mais devront présenter le Pass sanitaire à leur retour donc anticipation).

Il y aura finalement 3 étapes :

- à partir du 9/08 jusqu'au 15/09 : attestation de vaccination ou test PCR toutes les 48 heures
- à partir du 15/09 jusqu'au 15/10 : première dose de vaccination + test PCR toutes les 48 heures
- à partir du 15/10 : parcours vaccinal complet obligatoire.

A compter du 30/08, tous personnels se rendant dans une trésorerie hospitalière dans les murs d'un hôpital devra présenter son Pass sanitaire (services informatiques, courrier, ...). Il faut considérer la trésorerie comme une bulle sanitaire.

Les agents affectés dans une trésorerie hospitalière qui ne sont pas dans l'enceinte d'un hôpital mais qui doivent se rendre dans un hôpital pour toutes raisons n'ont pas d'obligation mais devront malgré tout présenter un Pass Sanitaire.

Les agents nomades (vérificateurs) devront présenter un Pass sanitaire s'ils doivent se rendre dans un lieu couvert par le Pass comme un restaurant, un parc de loisirs, ..., si le lieu n'est pas couvert par un Pass alors aucune contrainte.

Les gestes barrières doivent toujours être appliqués même si l'on est vacciné.  
En cas de cas contact même si l'on est vacciné on devra être testé.

Une fiche à destination des chefs de services est en cours de rédaction

Les stocks de masques, de gels, de téléphones et ordinateurs notamment sont disponibles si besoin.

Point Immobilier :

La paierie départementale de Rouen va rejoindre la cité administrative fin 2022 – début 2023.

La trésorerie de Sotteville ne déménagera qu'une fois vers le Bois-Petit. La mairie a donné son accord pour que la trésorerie puisse déménager lorsque les nouveaux locaux seront accessibles.